

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

Le Maire ouvre la séance à 18h25

Présents :

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, VUITTENEZ, LEVIEL, JACQUET, MERVILLE, ROUX, Adjoint
Mmes et MM. HENNEQUIN, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BELISSANT-REYDET, BIANCHI, LAGRANGE-MARTINET, BOUTEILLER-DESCHAMPS, LONGIN, GLOAGUEN, JONDOT-PAYMAL, BOUILLET, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir : M. CANCEL à Mme CHATEAU
Mme MONNOT à Mme LEVIEL
M. TRIFFAULT-MOREAU à Mme DIERICKX
Mme VIAL à M. ROUX
M. FEVRE à M. BECQUET

Avant son arrivée en séance :

Mme DIEZ à M. FALCE

Avant d'aborder l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour, le Maire souhaite rendre hommage à René KAUFMANN, ancien élu municipal, décédé très récemment, ainsi qu'au Colonel Arnaud BELTRAME, qui a fait preuve d'un héroïsme exceptionnel, lors de l'attaque de TREBES, en prenant la place d'une femme retenue en otage au péril de sa vie.

Il effectue un bref rappel de l'agenda municipal à venir en évoquant plus longuement le Festival International du Film Policier de BEAUNE, le Printemps des Blanches-Fleurs et la Fête du jeu au quartier Saint-Jacques. Il reste désormais un évènement à créer au quartier des Vérottes. Ce Secteur de Beaune sera en effet au cœur de toutes les attentions de la municipalité dans les années à venir (réaménagements urbains, habitat, animation ...).

Il laisse ensuite la parole à Alexis FAIVRE, secrétaire de séance, pour un bref rappel des décisions qui ont été prises lors de la dernière séance.

Le Maire demande si le procès-verbal de la séance précédente appelle d'autres remarques de la part des membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

→ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT 1 – DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

RAPPORT 2 – DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES DANS LE CADRE DE LA CITE DES VINS

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Avant de délibérer, le Maire explique la genèse de la Cité des Vins et le projet privé de Christophe Lambert qui souhaite s'implanter à Beaune, après être tombé sous le charme de la Ville et de l'idée de Cité des Vins.

Le Maire expose que le projet entre dans une phase concrète. M. LAMBERT va pouvoir désormais lancer ses études de sol avec un architecte.

M. THOMAS pour sa part, n'a pas de remarque particulière s'agissant d'un dossier privé, mais aurait souhaité avoir un plan de zone annexé au dossier.

En réponse, le Maire précise qu'il n'y a pas encore de plan de zone, mais fait remarquer que la section cadastrale du projet avait été présentée lors du précédent rapport sur le sujet. Il enchaîne en expliquant qu'il est impossible d'imposer une charte architecturale, afin de ne pas être accusé de saucissonnage. Des lignes directrices seront bien évidemment fixées en vue de conserver une cohérence globale sur le site, en lien avec la charte qui sera établie pour le projet public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ autorise la cession d'un terrain d'environ 6 000 m² à prendre sur la parcelle communale cadastrée BE441 de 8 041 m², au profit de M. Christophe LAMBERT, ou toute autre société s'y substituant, dans les conditions suivantes :

- prix de vente de 50 € HT le m²,
- superficie exacte précisée par l'établissement d'un document de modification du parcellaire cadastral en fonction des esquisses de projet en cours d'établissement par l'opérateur de l'Hôtel,
- pacte de préférence pour le solde de la parcelle BE441 pour une durée de 12 mois à compter de la présente décision,
- surface de plancher autorisée en application du règlement du PLU de BEAUNE zone UET, des servitudes d'utilité publique et des espaces boisés à conserver,
- versement de 10% du prix H.T. lors de la signature du compromis,
- réitération par acte authentique et paiement du solde du prix à l'expiration du délai de recours des tiers sur le permis de construire délivré,

- précise que la validité de cette offre est de 12 mois à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération,
- autorise le dépôt d'un permis de construire,
- autorise la réalisation des études de sol par l'acquéreur avant l'opposabilité de la présente cession.

Arrivée de Mme DIEZ (18h50)

RAPPORT 3 – GESTION DES AFFAIRES CULTURELLES

(rapporteur : M. CAILLAUD)

En préambule, Mme Caillaud et le Maire évoquent la nouvelle grande exposition intitulée Hier Aujourd'hui Demain, Histoire d'une ville. Elle ouvrira ses portes la dernière semaine de septembre au Musée des Beaux-arts, à l'Hôtel Dieu mais également dans de nombreux sites culturels et espaces publics de BEAUNE. Au rendez-vous de l'achèvement de la Rocade cet été et de la pose de la première pierre de la Cité des Vins en 2019, cet évènement sera une véritable opportunité pour les Beaunois et les touristes de découvrir la ville à travers son histoire architecturale, urbaine, économique, sociale, dans différents parcours mais aussi de visiter des collections d'œuvres et d'objets d'art reflétant la symbolique circulaire de la Ville.

Le Maire profite de cette occasion pour préciser que le billet jumelé Hospices/Musées habituel ne prendra pas en compte l'exposition. Un billet spécialement créé dans le cadre de l'exposition sera mis en place avec les deux entités.

Pour sa part, M. Thomas énonce son inquiétude de la fermeture du Musée des Beaux-arts durant la saison estivale.

En réponse, le Maire explique que l'ambition est de rallonger la saison touristique comme cela a pu être le cas précédemment, avec la grande exposition « Marie de Bourgogne » dont la fréquentation a dépassé les 80 000 visiteurs.

Revenant sur le rapport à l'ordre du jour, M. Champion s'interroge sur la gratuité d'accès à la première salle du Musée du Vin, accordé à l'association des BTS Technico-commercial du Lycée Beaune Viti Agro Campus pour leur balade urbaine dans le cadre de l'organisation des « Vinéales ».

Avant de procéder au vote, le Maire précise donc qu'il faudra être vigilants à l'avenir pour ces demandes de plus en plus nombreuses. Il ne faudrait pas que le contribuable beaunois finisse par se substituer au Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté sur ces sujets alors que c'est l'une de ses compétences.

Mme Caillaud confirme qu'il s'agit d'un partenariat qui apportera une véritable plus-value à la visite purement muséographique en permettant aux touristes de profiter de dégustations.

Le Conseil Municipal est appelé à examiner les différents points suivants concernant la gestion des affaires culturelles.

❖ Création de tarifs pour les musées municipaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise la mise en vente d'articles dans les boutiques des musées,
- fixe les tarifs de vente des articles comme suit :

Article	Editeur	Tarif
Bouchon Crémant de Bourgogne	BIVB	8,20€

Dégustez les vins de Bourgogne (Français)	INFOSAVEURS	10,00€
Dégustez les vins de Bourgogne (Anglais)	INFOSAVEURS	12,00€

- accorde aux guides conférenciers accompagnant des groupes la gratuité d'accès aux musées municipaux.

❖ Billet jumelé 2018 - Hospices/Musées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de reconduire le billet jumelé Hospices/Musées pour la saison 2018,
- sur amendement du Maire, décide d'adopter les tarifs ci-après, sur la période du 4 avril au 31 décembre 2018, hors exposition temporaire :

	Tarif	Part Hospices de BEAUNE	Part Ville de BEAUNE
Adultes individuels	11,30€	7,50€	3,80 €
Adultes en groupes (10 personnes)	8,30€	6,50€	1,80 €
Etudiants, familles nombreuses (sur présentation d'un justificatif)	7,30 €	5,50€	1,80 €
Jeunes de 10 à 18 ans (individuels)	4,30 €	3,00 €	1,30 €
Jeunes de 10 à 18 ans (groupes 10 personnes)	3,80 €	2,50 €	1,70€
Enfant de – de 10 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Un chauffeur et un accompagnateur par groupe, journalistes, agents d'accueil de Bourgogne (Carte Tourisme Pass Pro)	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

❖ Relations contractuelles entre la Ville et l'Office de Tourisme BEAUNE et Pays Beaunois - Partenariat avec les Musées municipaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte les modalités du partenariat concernant la promotion touristique des musées municipaux pour l'année 2018 telles que présentées.
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

❖ Partenariat avec le Lycée BEAUNE Viti Agro Campus, la Maison GILLOTTE de BEAUNE et les Musées municipaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la poursuite du partenariat établi avec le Lycée BEAUNE Viti Agro Campus, qui propose plusieurs types d'animations à l'attention du public au Musée du vin de Bourgogne et dans ce cadre :
 - ✎ accorde la gratuité d'accès à la première salle aux participants à la balade urbaine organisée par l'Association des étudiants BTS Technico-commercial vins et spiritueux dans le cadre du Salon « Les Vinéales », le dimanche 8 avril prochain,
 - ✎ autorise l'organisation d'une dégustation commentée des accords vins et chocolats, le jeudi 3 mai 2018, en partenariat également avec la Maison Fabrice GILLOTTE, qui soutient cette animation en faisant don d'un assortiment de chocolats, le Lycée fournissant le vin,
 - ✎ autorise l'organisation d'une dégustation thématique des vins, le jeudi 11 octobre 2018,
- autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir.

❖ **Mise en valeur des extérieurs de l'Hôtel des Ducs de Bourgogne – Convention de mécénat avec les Sociétés CITEOS et Athenaeum**

1 – Mécénat avec la Société CITEOS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le partenariat avec l'entreprise CITEOS, qui s'engage à fournir le matériel nécessaire à la mise en valeur de la cuverie de l'Hôtel des Ducs de Bourgogne, pour un montant estimé à 10 000 €,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

2 – Mécénat avec la Société Athenaeum

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour, Mme CAILLAUD ne prenant pas part au vote,

- approuve le partenariat avec l'entreprise Athenaeum, qui souhaite apporter une aide financière de 2 000 €, pour la mise en place de dispositifs de médiation dans la cour de l'Hôtel des Ducs,
- valide l'inscription de cette somme, en dépenses et recettes, dans le cadre de la Décision Modificative, objet d'une délibération séparée,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

❖ **Convention de partenariat avec l'Association des Amis des Trésors d'Art de Notre-Dame - Opération de conservation d'un objet mobilier à la Collégiale Notre-Dame**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise l'Association des Amis des Trésors d'Art de Notre-Dame à réaliser, à ses frais, les travaux nécessaires à la désinsectisation du groupe de stalles situé sous le tableau « *Glorification de Saint François de Paule*, dont le montant s'élève à 1 780,20 €,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

RAPPORT 4 – CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 AVEC ENGIE
(rapporteur : Mme CAILLAUD)

A la demande du Maire, ce rapport est retiré de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

RAPPORT 5 – FINANCEMENT DE L'ACTIVITE DE L'ESPACE BEAUNE (BLANCHES-FLEURS/BRETONNIERE/SAINT-JACQUES) - DISPOSITIF REAAP

(rapporteur : Mme MERVILLE)

Avant de procéder au vote, Mme Merville rappelle quelques actions menées par les Espaces beaunois en direction des familles et précise que celles-ci sont très participatives et accueillent positivement les actions proposées.

Elle poursuit en décrivant également les opérations mises en place avec les écoles, comme le dispositif CLAS, (contrat local d'accompagnement scolaire) qui permet d'accompagner dans nos espaces plus de cent élèves par an ou bien encore « La Pause Parent » qui se tient tout au long de l'année dans quatre établissements scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- confirme l'intérêt qu'il porte à la poursuite des actions de soutien à la parentalité dans l'Espace BEAUNE,
- approuve la liste des trois projets faisant l'objet d'une demande de subvention auprès de la Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale, à savoir :
 - « *Le net et les réseaux sociaux ; Quels dangers, quelles précautions pour les parents, les adolescents et les enfants ?* »
 - « *Ateliers artistiques et sortie culturelle ; Un projet estival d'échanges et d'ouverture pour les familles.* »
 - « *Pauses parents ; Temps d'écoute et de partage avec des professionnels de l'enfance.* »
- autorise le Maire à signer la convention type d'engagement et de financement proposée.

RAPPORT 6 – PRINTEMPS DES BLANCHES-FLEURS – 4EME EDITION

(rapporteur : Mme MERVILLE)

Mme Merville précise que cette édition des Blanches-Fleurs aura pour thème les Jeux Olympiques. Elle présente un programme étoffé par près de 33 stands déployés dans le quartier et la participation de 18 associations. Elle en profite pour remercier tous les bénévoles et les personnels communaux investis dans cette opération dont le succès est grandissant chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le dispositif proposé pour l'organisation de la 4^{ème} édition du Printemps des Blanches-Fleurs qui se déroulera le samedi 21 avril 2018,
- décide d'accorder la gratuité de l'occupation du domaine public pour l'ensemble des animations proposées,
- autorise le Maire à signer les conventions ou contrats à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

RAPPORT 7 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE, LES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler les conventions de partenariat au profit des organismes et associations suivants :
 - ✎ Association Beaunoise pour une Intervention Territorialisée (ABITer), pour la mise à disposition des locaux situés dans l'ancien Octroi - 10 rue du Château à BEAUNE, d'une surface de 45,82 m², dans les conditions précisées dans la délibération prise à cet effet,
 - ✎ Anim'actions, pour l'organisation de deux mini-camps avec nuitées les 31 juillet, 1er et 02 août 2018, à OUNANS (Jura) et les 07, 08 et 09 août, dans l'enceinte du Château d'EVELLE,
 - ✎ Association des Climats du Vignoble de Bourgogne - Patrimoine Mondial, pour la mise à disposition de locaux situés Porte Marie de Bourgogne, 6 boulevard Perpreuil à BEAUNE, dans les conditions précisées dans la délibération prise à cet effet,
 - ✎ Association BEAUNE Aventure, dans le cadre de l'organisation d'activités de randonnée pour l'année 2018, en partenariat avec la collectivité,
 - ✎ INSEEC, pour la mise à disposition de locaux municipaux à usage de Bureaux et de salles d'enseignement, situés au 1er étage de la Cité Administrative Lorraine, 1 Boulevard Foch à BEAUNE, dans les conditions précisées dans la délibération prise à cet effet,
 - ✎ Association "Guillaume DUFAY", dans le cadre de l'organisation du Festival International d'Opéra Baroque, qui aura lieu du 6 au 29 juillet 2018, en partenariat avec la Collectivité et les Hospices Civils de BEAUNE
- autorise le Maire à signer les documents contractuels à intervenir.

RAPPORT 8 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA COMMUNE DE BEAUNE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD

(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le contenu de la convention de mise à disposition de locaux situés dans l'enceinte de l'école maternelle des Blanches-Fleurs afin d'y accueillir la crèche « La Cabotte », dont les locaux sont en cours de réhabilitation,
- note que le montant de la compensation financière annuelle a été évalué à 11 613,25 €,
- autorise le Maire à signer le document contractuel avec le Président de la Communauté d'Agglomération.

RAPPORT 9 – ORGANISATION DES SERVICES

(rapporteur : Mme RAKIC)

Mme Jondot mentionne qu'elle ne votera pas ce rapport et demande si les différentes questions ont été présentées lors du dernier Comité Technique.

En réponse, Mme Rakic lui indique que ces différents points ne l'ont pas été, mais que cela était conforme aux textes de loi.

Le Conseil Municipal est appelé à examiner les différents points suivants concernant l'organisation des services :

❖ Evolution de postes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix pour et 2 abstentions,

➤ approuve la transformation des postes suivants :

Direction / Service	Grade correspondant au poste vacant actuel	Grade correspondant au poste vacant transformé	Justificatif
Direction du Patrimoine Culturel	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Adjoint technique territorial	Demande de mobilité interne à effet au 26/03/2018
Direction des Sports, des Solidarités et de l'Education	ATSEM Principale 1 ^{ère} classe	ATSEM Principale 2 ^{ème} classe	Accès à l'emploi titulaire via Dispositif Sauvadet à effet au 01/09/2018
Direction des Patrimoines et des Paysages Urbains	Adjoint Technique territorial	Technicien	Intégration directe à compter du 01/07/2018
Direction des Patrimoines et des Paysages Urbains	Technicien Principal 2 ^{ème} classe	Technicien Principal 1 ^{ère} classe	Mutation au 01/01/2018
Population/Logement	Adjoint Administratif territorial	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	Mobilité interne à compter du 01/02/2018

➤ autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

❖ Mise à disposition d'un agent communautaire auprès du service des Sports de la Ville de BEAUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix pour et 2 abstentions,

- approuve la mise à disposition d'un agent communautaire auprès du service des Sports de la Ville de BEAUNE dans les conditions proposées,
- autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

❖ Elections professionnelles du 6 décembre 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix pour et 2 abstentions,

- adopte le principe d'une parité numérique entre le collège des représentants de la collectivité et le collège des représentants du personnel au sein des organes consultatifs dans le cadre des élections professionnelles organisées le 6 décembre 2018,
- décide de recueillir l'avis du collège employeur,
- approuve l'organisation des différents organismes paritaires selon les modalités suivantes :

❖ Comité Technique -CT- :

- ✎ maintien d'un CT commun aux agents de la Commune et du CCAS,
- ✎ fixation du nombre de représentants de chaque collège, à 3 titulaires et 3 suppléants,

❖ Comité d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail -CHSCT- :

- ✎ création d'un CHSCT commun Ville et CCAS,
- ✎ fixation du nombre de représentants de chaque collège, à 3 titulaires et 3 suppléants

- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

RAPPORT 10 – ZONE DE L'AERODROME - CESSION FLEURANCE

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de céder à la Société 5F, représentée par M. FLEURANCE, l'emprise foncière cadastrée section ZC n° 147 de 540 m², sise sur le territoire de VIGNOLES, au prix de 60 € TTC le m²,
- décide que les frais inhérents à ce transfert de propriété seront pris en charge par l'acquéreur,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 11– PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER 2015-2019 PROGRAMME 2018

(rapporteur : Mme BELISSANT-REYDET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le programme de travaux annuels dans la forêt communale proposé par l'ONF pour l'année 2018,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 12 – AVIS SUR LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA BOUZAISE

(rapporteur : Mme BELISSANT-REYDET)

Mme Belissant-Reydet rapporte que des travaux d'aménagement parallèles à la Bouzaize pourraient être réalisés par le Syndicat des Rivières pour faciliter l'écoulement de l'eau et favoriser la circulation des poissons.

Le Maire souhaite dans ces conditions que ces travaux soient compatibles avec le projet de la Cité des Vins qui prévoit précisément la création d'un cheminement le long de la Bouzaize.

Mrs Coste et Becquet précisent que la Cité des Vins est bien prise en considération dans ces travaux et qu'une promenade jouxtera même cette voie annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le programme pluriannuel d'entretien et de restauration des cours d'eau du bassin versant de la Bouzaize à réaliser entre 2018 et 2023 par le Syndicat de Rivières.

RAPPORT 13 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE
(rapporteur : Mme LEVIEL)

Le Maire précise qu'il s'agit d'un projet privé.

Mme LEVIEL précise que la Ville est saisie pour avis de cette question. Il apparait que le funérarium actuel ne permet pas de répondre à la totalité des besoins de la population, certains habitants se retrouvant contraints parfois de se rendre à Arnay le Duc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la demande de création d'une chambre funéraire de 285,02 m² sur les parcelles cadastrales AE 153 et 163 sises avenue Roger Duchet, présentée par les établissements Christian BORDES.

RAPPORT 14 – AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL POUR CAMPING-CARS - DEMANDE DE SUBVENTION
(rapporteur : Mme DIERICKX.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement du projet d'aménagement d'une aire d'accueil pour camping-cars,
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, au titre de son programme d'aide à la réalisation d'équipements touristiques des collectivités,
- autorise le Maire à signer tout document contractuel nécessaire à la réalisation de ce projet.

RAPPORT 15 – ZAC PORTE DE BEAUNE - CESSION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Maire informe qu'il ne reste désormais que les plus beaux lots à céder dans la ZAC Porte de Beaune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de céder au profit de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud au prix de 38 € HT le m², le lot 3 d'une superficie totale de 2 186 m², sis en ZAC Porte de BEAUNE, en vue de sa vente à la SARL V2G Paysages,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 16 – MAISON DU MOUVEMENT ET DE MAREY - DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RURALITE
(rapporteur : M. CHAMPION)

M. Thomas demande où en est le recrutement d'un aménageur de la maison du mouvement.

Le Maire précise que la Ville de Beaune est dans l'attente des financements. Dans le cadre des appels d'offre à venir, le réalisateur Cédric Klapisch, avec qui la Ville entretient d'excellentes relations, pourrait participer au projet.

Mme Caillaud poursuit en expliquant que le marché pour une maîtrise d'ouvrage a été lancé. Trois groupements ont répondu. Le projet est dans sa phase de dialogue compétitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à solliciter les dotations et subventions auprès des services de l'Etat, pour les travaux d'aménagement de la Maison du Mouvement et de MAREY, dans le cadre du contrat de ruralité porté par le Pays Beaunois,
- autorise le Maire à signer tout document contractuel nécessaire à la réalisation de ce projet.

RAPPORT 17 – ADHESION AU SERVICE TITRE PAYABLE PAR INTERNET (TIPI)

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de mettre en place le dispositif, développé par la Direction Générale des Finances Publiques, de paiement des titres de recette en ligne,
- autorise le Maire à signer le formulaire d'adhésion au dispositif,
- autorise le Maire à signer la convention pour la mise en place du service Titre Payable par Internet -TIPI- et tout document permettant sa mise en œuvre.

RAPPORT 18 – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES VITRERIES – AVENANT N° 1

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le CCAS de la Ville de BEAUNE, à rejoindre le groupement de commandes créé pour le nettoyage des locaux et des vitreries constitué entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de BEAUNE par convention du 9 novembre 2017,
- autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention susvisée.

RAPPORT 19 – RECONDUCTION DU DISPOSITIF D'AIDE DEROGATOIRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX EMPRUNTS STRUCTURES A RISQUE

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de reconduire le dispositif d'aide dérogatoire du fonds de soutien aux emprunts structurés à risque, pour les prêts AN096427 et AN096433,
- autorise le Maire à transmettre la demande de prolongation du dispositif pour trois nouvelles années et à signer tout document relatif à ce dossier.

RAPPORT 20 – ABANDONS DE CREANCES

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide l'abandon des deux créances suivantes :
 - le titre 750 de 2016, pour un montant de 1 548,36 €,
 - le titre 258 de 2017, pour un montant de 10 938,75 €,

- autorise le Maire à procéder à toutes les écritures comptables correspondantes pour une somme globale de 12 487,11 €.

RAPPORT 21 – DECISION MODIFICATIVE - MOIS DE FEVRIER - MARS 2018

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions, autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables décrites dans la délibération.

RAPPORT 22 – POLITIQUE FISCALE DE LA VILLE POUR 2018

(rapporteur : M. CHAMPION)

M. Champion explique que cette année encore, les impôts n'augmentent pas.

M. Thomas conteste cette affirmation, constatant que pour la première fois en 10 ans, le taux augmente de 1.7%

En réponse, le Maire précise que les impôts n'augmentent pas, puisqu'il ne s'agit que d'indexer l'inflation, ce qui n'avait jamais été fait depuis 22 ans.

En réponse, M. Thomas propose comme au Conseil Municipal précédent, une modération dans la fixation des taux qui serait basée sur le taux d'inflation constaté.

Le Maire confirme que c'est déjà ce qui est fait.

Avant de procéder au vote, Jean-François Champion souhaite attirer l'attention sur le fait que le seul levier fiscal qui restera après la suppression de la taxe d'habitation sera le bâti foncier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 voix contre,

- constate le maintien de l'équilibre du budget, après notification des bases d'imposition prévisionnelles au titre de l'exercice 2018,
- décide de fixer les taux des trois taxes 2018 relevant de la compétence du Conseil Municipal, à savoir :

T.H.	12,81%
T.F.B.	22,09 %
T.F.N.B.	30,76 %

- prend acte que, dans ces conditions, le produit fiscal hors compensation attendu pour l'exercice 2018, sera de 13 081 398 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 20 h10.

Le Secrétaire de séance

Alexis FAIVRE